

La Section d'Enseignement G n ral et Professionnel Adapt  (SEGPA)

L'organisation d'enseignements g n raux et professionnels adapt s au coll ge pr sente des caract ristiques sp cifiques :

- l'**orientation** par une commission d partementale d'orientation ;
- un enseignement qui prend appui sur les **programmes du coll ge** et offre,   partir de la classe du cycle central, une **professionnalisation** progressive d clin e   partir des comp tences identifi es de champs professionnels ;
- l'**expertise particuli re des enseignants** qui y interviennent et leurs capacit s   conduire les r ponses p dagogiques qu'exigent les grandes difficult s d'apprentissage des  l ves de SEGPA ;
- des **enseignants de r f rence** pour chaque division qui coordonnent les actions et assurent un suivi personnalis  des  l ves ;
- la SEGPA permet l'acc s   une **formation professionnelle qualifiante et dipl mante de niveau V**.

L'affectation et le suivi des  l ves

• Les  l ves accueillis en SEGPA

Les SEGPA accueillent des  l ves pr sentant des **difficult s scolaires graves et durables**. Ils ne ma trisent pas toutes les connaissances et comp tences attendues   la fin de l' cole primaire, en particulier au regard des  l ments du socle commun.

• Admission et suivi

La **commission d partementale d'orientation**, pr sid e par l'inspecteur d'acad mie directeur des services d partementaux de l' ducation nationale (IA-DSDEN), examine les dossiers des  l ves sur la proposition de l' tablissement scolaire ou des parents. Les  l ves sont admis en SEGPA sur d cision de l'inspecteur d'acad mie directeur des services d partementaux de l' ducation nationale, apr s accord des **parents** ou du repr sentant l gal et **avis de la commission d partementale (CDOEA)**.

La **commission d partementale** est compos e du m decin conseiller technique d partemental, de l'assistant social conseiller technique d partemental, de membres des corps d'inspection, de personnels de direction, d'enseignants, de repr sentants de parents d' l ves...

Afin d'assurer le suivi, voire le r ajustement du parcours de formation, les directeurs-adjoints de SEGPA ont en charge la r alisation d'un **bilan annuel des  l ves**. Ce bilan est communiqu  aux parents. Il est transmis   la commission si une **r vision d'orientation** est souhait e par les parents ou par l' tablissement scolaire. Au vu de l'avis de la commission, l'inspecteur d'acad mie peut prendre la d cision de modifier l'orientation des  l ves.

Une structure en coll ge

➤ **Au sein du coll ge**, la SEGPA permet la mise en  uvre de **parcours de formation individualis s adapt s**   chacun des  l ves qu'elle accueille en prenant en compte les comp tences qu'ils sont effectivement susceptibles de mobiliser.

La progression individualis e des  l ves s'inscrit **dans le cadre des trois cycles du coll ge**.

Elle conjugue des **enseignements généraux et professionnels**, permet une éducation à l'orientation afin de faciliter, à la suite du cycle d'orientation, une formation à visée professionnelle dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis.

La SEGPA est organisée en **divisions** avec un nombre d'élèves situé aux environs de 16.

➤ **Les enseignements sont assurés par :**

- des **instituteurs et des professeurs des écoles spécialisés**, titulaires de l'option F du CAPSAIS (Certificat d'Aptitude aux Actions Pédagogiques Spécialisées de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaires) ou du CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de Handicap),
- des **professeurs de lycée et collège**,
- des **professeurs de lycée professionnel**.

➤ **Les enseignements :**

Dès l'entrée en 6^{ème} les enseignants prennent en compte les **compétences visées en collège** dans la perspective d'une formation ultérieure de niveau V. La différenciation entre les classes repose davantage sur les activités, les situations et les supports d'apprentissage que sur les compétences qui plus encore que dans les autres classes, se construisent dans la durée.

A partir de la classe de 4^{ème} la formation évolue progressivement **vers la professionnalisation** à partir de projets techniques sur des supports empruntés aux différents champs professionnels.

**En ce qui concerne le Collège Maréchal Lannes,
les domaines proposés sont : Production végétale et
horticulture ; Accueil, hôtellerie, tourisme**

En fin de 3^{ème} les élèves doivent avoir acquis dans les domaines généraux et professionnels des compétences leur permettant d'accéder dans de bonnes conditions à une formation diplômante. Ils sont en mesure de passer le **Certificat de Formation Générale (CFG)**, de préciser leur orientation en faisant le choix d'un dispositif de formation et d'une spécialité professionnelle.

Le devenir des élèves après la classe de 3e de SEGPA

- A l'issue de la classe de 3^{ème}, chaque élève poursuit son projet de formation. L'offre de formation s'analyse dans le cadre de la carte des formations qualifiantes et s'appuie sur les mises en réseau d'établissements afin d'améliorer et diversifier cette offre pour proposer aux élèves un choix élargi de spécialités professionnelles.
- **Diverses possibilités d'accession à une qualification de niveau V sont offertes aux élèves.**

La plupart des élèves ont vocation à continuer une formation en **Lycée Professionnel** ou en **Centre de Formation d'Apprentis**.

A destination des autres élèves, une solution au cas par cas est proposée pour qu'ils poursuivent leur projet de formation.